

REVISIONS		REVISIONS ALLEGES	
N°	Date d'approbation	N°	Date d'approbation
		1	09/12/2019
MODIFICATIONS		MISES EN COMPATIBILITE PAR DECLARATION DE PROJET	
N°	Date d'approbation	N°	Date d'approbation
1	23/03/2015		
2	09/12/2019		
MODIFICATIONS SIMPLIFIEES		MISES EN COMPATIBILITE PAR DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE	
N°	Date d'approbation	N°	Date de l'arrêté préfectoral
1	27/10/2014		
2	27/10/2014		
3	25/06/2018		
MISES A JOUR			
N°	Date de l'arrêté municipal		
1	08/01/2014		
2	08/12/2015		
3	29/01/2019		

N°	VOCATION	BENEFICIAIRE
ER 2	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 4	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 5	Aménagement lié au TSPO	Conseil Général du Bas-Rhin
ER 7	Aménagement de l'entrée de ville Est long de la RD1004	Ville de Wasvelonne
ER 10	Aménagement du carrefour entre l'allée des platanes et la rue Amos	Ville de Wasvelonne
ER 11	Aménagement du carrefour entre la RD824 et la rue du 23 Novembre	Ville de Wasvelonne
ER 12	Elargissement de la rue du 23 Novembre	Ville de Wasvelonne
ER 13	Elargissement de la rue de la Haul	Ville de Wasvelonne
ER 14	Aménagement du carrefour entre la rue du Général de Gaulle et la rue du Moulin	Ville de Wasvelonne
ER 15	Aménagement d'un espace de stationnement en lien avec le TSPO	Ville de Wasvelonne
ER 16	Elargissement de la RD75 – rue de la Gare	Ville de Wasvelonne
ER 17	Elargissement de la RD75 – rue de la Gare	Ville de Wasvelonne
ER 18	Aménagement d'une desserte de la zone d'activités du Ried à partir de la RD1004	Ville de Wasvelonne
ER 19	Création d'un cimetière	Ville de Wasvelonne

## Commune de Wasvelonne

### Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### Règlement Graphique

#### Planche 1

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal le 23/04/2013.  
Droit de préemption urbain instauré par délibération du Conseil municipal le 23/04/2013 sur l'ensemble des zones Urbaines et A Urbaniser.

**MODIFICATION N°3**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 31/01/2022

A Wasvelonne, le 31/01/2022

Mme Michèle ESCHLIMANN, le Maire



 emplacement réservé

**Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de la Mossig**

 zone jaune : constructible sous conditions

 zone orange : à préserver

 bande de 100 m par rapport à la zone inondable

Le périmètre réglementaire du PPRI est joint en annexe.

